SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 98-215 DU 18 Juin 1998 portant nomination du directeur de l'aquaculture à la direction générale de la pêche et des ressources halieutiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental;

Vu le décret n° 98 – 156 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de la pêche et des ressources halieutiques ;

Vu le décret n° 98 – 157 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de la pêche et des ressources halieutiques ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002 - 97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE:

Article premier : Monsieur AYI-ALIALA Maurice est nommé directeur de l'aquaculture à la direction générale de la pêche et des ressources halieutiques.

Article 2.- Monsieur AYI-ALIALA Maurice percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzawille.

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO .-

Par le Président de la République

Le ministre de la pêche et des ressources halieutiques Le ministre des finances et du budget

Mathias DZON.-